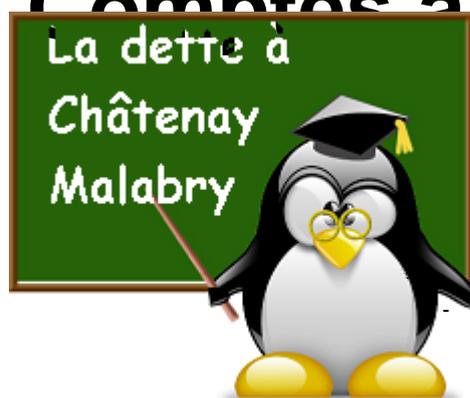


Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/la-dette-a-chatenay-malabry/article/petition-pour-que-chatena-malabry>

Pétition pour que Châtenay-Malabry suive les recommandations de la Cour des Comptes à propos de la



Date de mise en ligne : samedi 23 juin 2012

Châtenay-Malabry

Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés

- Arrêter la souscription de prêts dépassant la capacité de remboursement de la ville,
- Proscrire la souscription d'emprunts ou de swaps structurés et de tout produit basé sur des indices hors zone euro,
- Pour les produits financiers identifiés à risque selon les consignes du Ministère des Finances et des Comptes des Collectivités Locales,
 - d'une part , chiffrer le surcoût auquel ils donneront lieu, en faisant figurer les hypothèses basses et hautes pour les annuités pendant les 10 prochaines années,
 - d'autre part, évaluer les possibilités d'assainissement de la dette en comptabilisant toutes les soultes de renégociation ou de résiliation anticipée,
- Faire pression sur les banques prêteuses afin qu'elles transforment les prêts toxiques en prêts classiques à taux fixe, sans surcoût, sans majoration de taux, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive. Les banques doivent supporter la totalité des surcoûts que leurs produits toxiques ont généré

Rapport de la Cour des Comptes Â« La gestion de la dette publique locale Â» juillet 2011.

<dl class='spip_document_152 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'> [PDF - 1.4 Mo]

Imprimer la pétition jointe et la renvoyer à l'association Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry, BP 28, 92292 Châtenay-Malabry ou par mail à l'adresse cucm@lautre.net